



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



NOTIFICATION D'AVENANT au Contrat d'engagement de service civique

L'article 32 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire.
Il vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

Votre demande doit être adressée à la délégation de l'Agence de services et de paiement.

MISSION SUPPLÉMENTAIRE N° 2

- Numéro de la mission défini dans l'agrément : _____ (chiffre) - tableau 1 -/ _____ (lettre)
- Intitulé de la mission défini dans l'agrément : _____
- Date de mission : du _____ au _____
- Lieu de la mission (code postal) : _____ Commune : _____

Si nouvelle mise à disposition, identification de la nouvelle personne morale tierce non-agrèée :

- Dénomination : _____
 - N° de Siret (*): _____
- * Si la personne morale tierce non-agrèée ne possède pas de numéro SIRET, indiquer la date de publication de la création de l'association au JO
- Adresse : _____
 - Code postal _____ Commune : _____
 - Courriel : _____ @ _____

Majoration de l'indemnité

Allocation d'une bourse supplémentaire sur critères sociaux

Pour bénéficier de l'indemnité majorée, le volontaire doit remplir l'une des deux conditions ci dessous :

- s'il est étudiant, être bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur au titre du 5° échelon ou au delà ;
- être bénéficiaire du revenu de solidarité active ou membre d'un foyer bénéficiaire du revenu de solidarité active.

Pièces à transmettre obligatoirement à l'ASP :

- étudiant boursier : attestation de bourse
- foyer bénéficiaire du revenu de solidarité active : attestation de RSA

La structure d'accueil signataire de ce document atteste de la réalité de l'ensemble des éléments qui y sont indiqués et s'engage à informer sans délai l'Agence de services et de paiement de la rupture du contrat de service civique par la transmission du formulaire type (accessible sur le site Internet).

Fait le _____

Le volontaire ou son représentant légal

Nom : _____

Qualité : _____

(signature)

Fait le _____

La structure d'accueil ou son représentant

Nom : _____

Qualité : _____

(signature et cachet)

CONDITIONS GÉNÉRALES

La présente notification de contrat d'engagement de service civique est conclue en vertu des dispositions prévues du décret 2010-485 du 12 mai 2010.

La structure d'accueil et le volontaire s'engagent à avoir pris connaissance des dispositions législatives et réglementaires en vigueur lors de la signature du présent contrat.

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR L'AVENANT AU CONTRAT D'ENGAGEMENT

1. La liasse est remplie au stylo à bille sur un support dur pour en assurer la lisibilité.
2. Le volontaire ou son représentant légal et la structure d'accueil signent le présent contrat d'engagement.

ENVOI DE L'AVENANT AU CONTRAT D'ENGAGEMENT DU SERVICE CIVIQUE ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

VEUILLEZ VOUS REPORTER CI-DESSOUS, AUX SITES DE L'ASP DONT VOUS DÉPENDEZ :

Région de la structure d'accueil	Site ASP gestionnaire	Région	Site ASP gestionnaire
Alsace	Clermont	Limousin	Limoges
Aquitaine	Limoges	Lorraine	Clermont
Auvergne	Clermont	Midi-Pyrénées	Clermont
Basse-Normandie	Limoges	Nord-Pas-de-Calais	Limoges
Bourgogne	Clermont	Pays de la Loire	Limoges
Bretagne	Limoges	Picardie	Limoges
Centre	Limoges	Poitou-Charentes	Limoges
Champagne-Ardenne	Clermont	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Clermont
Corse	Clermont	Rhône-Alpes	Clermont
Franche-Comté	Clermont	Guadeloupe	Martinique
Haute-Normandie	Limoges	Martinique	Martinique
Île-de-France	Limoges	Guyane	Martinique
Languedoc-Roussillon	Clermont	La Réunion	La Réunion
Saint-Martin	Limoges	Saint-Barthélemy	Limoges
Saint-Pierre-et-Miquelon	Limoges	Mayotte	Limoges
La Polynésie Française	Limoges	La Nouvelle Calédonie	Limoges
Les Terre Australes et Arctiques françaises	Limoges	Wallis et Futuna	Limoges

COORDONNEES DES SITES GESTIONNAIRES :

Délégation régionale d'Auvergne

Service civique
12 avenue Léonard de Vinci
Parc Technologique de la Pardieu
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tel : 04 73 28 79 00
servicecivique.dr-auvergne@asp-public.fr

Délégation régionale du Limousin

Service formation professionnelle, emploi et apprentissage
8 place Maison Dieu
BP 02
87001 Limoges Cedex 1
Tel : 05 55 11 57 00
servicecivique.dr-limousin@asp-public.fr

Délégation régionale de la Réunion

Service civique
190 rue des deux canons
BP 612
94497 Sainte Clotilde Cedex
Tel : 02 62 92 44 92
servicecivique.dr-lareunion@asp-public.fr

Délégation régionale de Martinique

Service civique
7 immeuble Exodom
Zone de Manhity
97232 Lamentin Cedex
Tel : 05 96 50 90 30
servicecivique.dr-martinique@asp-public.fr

CODIFICATIONS

TABLEAU 1
NOMENCLATURE DES MISSIONS

- 01** Solidarité
- 02** Santé
- 03** Education pour tous
- 04** Culture et loisirs
- 05** Sports
- 06** Environnement
- 07** Mémoire et citoyenneté
- 08** Développement international et action humanitaire
- 09** Intervention d'urgence

TABLEAU 2
NIVEAU DE FORMATION ou NIVEAU DE QUALIFICATION

Formation Niveau V et Vbis : Formation courte d'une durée maximum d'un an, conduisant au Certificat d'Education Professionnelle ou à toute autre attestation de même nature et Diplôme obtenu du Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) et du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)

Formation Niveau IV : Formation de niveau équivalent à celui du Baccalauréat ou du Brevet de Technicien

Formation Niveau III : Formation de niveau du Brevet de Technicien Supérieur ou du Diplôme des Instituts Universitaires de Technologie et de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur

Formation Niveau II : Formation de niveau égal ou supérieur à celui de la Licence ou des Ecoles d'Ingénieurs

Formation Niveau I : Troisième cycle ou Ecole d'ingénieur